

MANIFESTE
pour les
MONNAIES LOCALES COMPLÉMENTAIRES
CITOYENNES (MLCC)
de Bretagne

Ce manifeste a pour seul objet d'établir clairement les liens qui relient les différentes monnaies locales complémentaires en déclarant les valeurs communes auxquelles elles se rattachent, sans entamer l'individualité de chacune d'elles.

Ces valeurs traduisent une vision transformatrice pour assurer des transitions vers un mode de vie durable, respectueux de la nature et de l'environnement en favorisant :

1. La réappropriation de l'usage de la monnaie par le citoyen comme outil économique et comme moyen pédagogique pour comprendre son fonctionnement et ses objectifs afin de donner du sens à son usage.
2. La monnaie comme symbole de richesses élargies aux champs des valeurs, écologiques, sociales et culturelles.
3. La monnaie comme moyen d'échange invitant à l'entraide, la coopération et la solidarité.

Pour incarner ces valeurs nous visons les objectifs suivants :

1. Renforcer le lien social à travers nos échanges ;
2. Favoriser prioritairement la consommation locale par des circuits courts, la production soutenable et de qualité, et la réduction de l'empreinte écologique ;
3. Favoriser l'initiative, l'autonomie et la responsabilité entrepreneuriale ;
4. Refuser la spéculation ;
5. Favoriser les investissements dans l'économie sociale et solidaire via le fond de garantie placé dans une banque éthique ;

ICI ET MAINTENANT SANS ATTENDRE

L'économie doit rester à la place qui lui revient : celle d'un ensemble d'outils et de moyens mis au service des humains dans une relation respectueuse des équilibres naturels.

Dans ce contexte, une monnaie locale complémentaire se définit par ses aspects de :

1. Complémentarité : une MLCC coexiste avec l'euro, c'est un outil parmi d'autres pour expérimenter et construire, d'autres modes de vie, d'échange et de solidarité ;
2. Parité : l'euro est convertible en MLCC, 1 euro = 1 unité de MLCC ;

3. Subsidiarité : à son échelle, celle de son bassin de vie, une MLCC donne la possibilité à chaque personne de reprendre la maîtrise de son argent pour re-devenir acteur de ses choix de vie et de consommation.

Les porteurs de projet de MLCC peuvent bénéficier d'une mutualisation d'outils mis à disposition par ceux qui les ont expérimentés sur leur territoire.

Ainsi les MLCC bretonnes, dans le but de développer l'utilisation des Monnaies Locales Complémentaires en Bretagne (5 départements) :

- Mutualisent selon les projets des moyens humains, voire financiers ;
- Permettent à tout adhérent d'une MLCC bretonne d'être de fait adhérent à toutes les MLCC bretonnes se reconnaissant dans ce manifeste.

Chaque MLCC se construit à partir de l'identité de son territoire et de ceux qui la portent tout en se reconnaissant dans ce Manifeste. Ce sont ces deux diversités, humaines et territoriales qui créeront la richesse du réseau par les liens, les échanges et le partage des idées pour le développement de l'ensemble du réseau.

Finalement, une MLCC est un des outils qui permet de contribuer à créer collectivement les conditions pour mieux vivre ensemble. L'esprit d'ouverture et de coopération de chacun participe aux réflexions et actions menées dans le réseau.

Les porteurs de monnaies locales complémentaires et citoyennes souhaitant favoriser le partenariat local : ils invitent les collectivités et les autres acteurs du territoire à les rejoindre et à accompagner cette démarche de transition, dans le cadre des orientations exprimées par ce Manifeste.

Tout projet éthique et solidaire souhaitant participer à la dynamique des MLCC doit s'engager dans un travail de concertation avec les initiatives voisines ou les monnaies déjà présentes sur le territoire.

La volonté de faciliter, à quiconque adhère aux valeurs portées par ce manifeste, l'utilisation de nos MLCC nous conduit à toujours garder disponible la version papier des monnaies.

Adhérer à ce Manifeste, évolutif, qui ne vise pas à remplacer les chartes locales ou le manifeste national des MLCC, engage à reconnaître comme siennes les valeurs et caractéristiques qui y sont affirmées.

A RIOM, le 19 mai 2018

Le Buzuk (Morlaix 29), La Bizh (Vannes 56), Héol (Brest 29), La Maillette (Dinan-Dinard-Saint Malo 35), le Galais (Pays de Ploërmel 56), le Retz'l (Pays de Retz 44), l'Ourse (Questembert, Muzillac, La Roche Bernard, Pénestin), Le ROZO (Bassin Nazairien, Brière et Presqu'île Guérandaise), Le SEGAL (Lorient agglomération et Quimperlé, le 31 Août 2020)